

N° 152-2022 AB/CC

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion du Festival « **VIVART'CITES** » organisé par le Grand Longwy Agglomération en collaboration avec la Ville de Longwy, qui se déroulera le Samedi 21 mai 2022 de 9h à 18h à Longwy-Haut, il y a lieu de prendre diverses mesures pour assurer la sécurité de l'évènement concernant la circulation et le stationnement dans la commune.

A R R E T E

ARTICLE 1 : La **circulation** et le **stationnement** de tout véhicule seront **interdit** le **Samedi 21 mai 2022 de 9h à 18h avenue André Malraux**, au niveau du Centre Social Blanche Haye et jusqu'au bâtiment Lenotre.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place depuis la **rue Voltaire** vers la **rue Stanislas**.

ARTICLE 3 : Les véhicules de secours et d'intervention seront autorisés sur l'ensemble des voies interdites à la circulation.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 5 : Signalisation et déviation mises en place par les **Services Techniques** de la ville.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**FAIT A LONGWY, LE 14 AVRIL 2022
POUR LE MAIRE,**

L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX,



Sylvie BALON,